



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0086

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 4 juin 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0086

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT CA28 0081 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur le **1^{er} septembre 2025**.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce 13 juin 2025**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza